

# LA FORMATION COMPLEMENTAIRE D'INITIATIVE LOCALE (FCIL)

---

---

## OBJECTIF :

Favoriser l'insertion professionnelle dans des activités correspondant à des besoins locaux. La FCIL est une action d'adaptation à l'emploi qui conduit soit à un élargissement, soit à un approfondissement des compétences professionnelles déjà acquises par l'élève possédant un diplôme de l'enseignement technique ou professionnel. Elle ne constitue pas un prolongement de la scolarité ni un palier d'accès à un niveau de formation plus élevé, mais donne une spécificité dans un domaine où il existe des besoins locaux en terme d'emploi.

## PUBLIC :

Jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP) ou IV (baccalauréat professionnel ou technologique).

## STATUT :

Lycéen.

## ORGANISATION :

L'organisation de la FCIL repose sur une alternance école-entreprise. Une convention liant l'établissement (maître d'œuvre) et les entreprises concernées définit, outre le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'action, les modalités d'organisation, de déroulement et de validation de la formation, les contributions respectives des partenaires, les perspectives offertes aux jeunes à l'issue de la formation.

La durée de formation est variable et dépend de l'objectif visé. La part de formation en entreprise est d'une durée au moins égale à la moitié de la durée totale. Les périodes de vacances scolaires peuvent être incluses dans cette durée.

La validation se présente sous la forme d'une attestation. Elle peut être accompagnée d'un portefeuille de compétences détaillant les acquis spécifiques liés à cette formation.

Un établissement proposera en 2011-2012 cette modalité de formation relevant de la MGI :

- **le LP M. Mezen à Alençon** : Mécanicien de compétition option berline.

**La liste des élèves inscrits dans cette action devra être communiquée dès le début de l'action à l'inspection académique sous le timbre IEN-IO (lien fait par l'I.A. avec le S.A.I.O.).**